

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1541 20 juin 2012

## **SOMMAIRE**

Allinvest Fund/3954	Bedan S.A	13966
Amati Holding S.A	BFO Group International S.A	73966
Apollo Rom (EU) S.à r.l	Bicat S.A	73966
Apollo Rom (US) S.à r.l	Bipolaire S.à r.l	73966
AP Portico S.à r.l	Bizzbooster International S.à r.l	73967
Ardèche S.A	BK Consulting S.A	73961
Argesti s.à r.l	BK Consulting S.A	73967
Arminius Astoria (Luxembourg) S.à r.l 73954	BLH Investment 4 S.à r.l	<b>73922</b>
Asteck S.A	BLH Investment 5 S.à r.l	<b>73943</b>
Atum Alternative	BLH Investment 6 S.à r.l	73929
AUSY Luxembourg PSF S.A	BLH Investment 8 S.à r.l	73936
Autoglas Luxembourg, Import-Export	BNP Paribas Portfolio FoF	73955
S.à.r.l	Boissons Raposeiro S.à r.l	73967
Avant Investment S.A 73956	CanGro Holding S.à r.l	73958
Aver Associates Luxembourg73957	Car Service Luxembourg S.à r.l	
Aviabel Re		
AVS&C S.A	CV Luxco S.à r.l	73961
AVS&C S.A	Deka Loan Investors Luxembourg II SI-	
AVS&C S.A	CAV-FIS	<b>73965</b>
Axa World Funds	Delphirica Investments S.à r.l	<b>7395</b> 3
Axa World Funds II	ED-Solutions	<b>7395</b> 8
Ayxesis S.A	ESP Europe (Funds) S.à r.l	73967
AZ Chem Luxembourg Finance S.à r.l 73960	Euro Business Car S.A	<b>73968</b>
Badafo Investments S.à r.l	Lux-Euro-Stocks	73968
Baja International S.à r.l	Mars Propco 27 S.à r.l	73951
Barnea S.à r.l	Polcevera S.A	73951
BBH Luxembourg Funds	Worthington Industries International S.à	
RCFF Asset Management 73962	r.l	73962



## BLH Investment 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue John F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 169.397.

## **STATUTES**

In the year two thousand twelve, on the eighth of June.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary of residence in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BLH Investment 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and which registration with Luxembourg Trade and Companies Register is pending, here represented by Ms. Sylvie LOUIS, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on June 8 th, 2012.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing person, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

## A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of August 10 <sup>th</sup> , 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of "BLH Investment 4 S.a r.l.".
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same borough, the registered office may be transferred by a resolution of the sole manager, or in case of several managers, of the board of managers and to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the sole manager, or in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the sole manager, or in case of several managers, the board of managers determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

## B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.



**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters (3/4) of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partners, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

The manager or the board of managers may create such capital reserve(s) from time to time as it may determine (in addition to those reserve(s) which are required by law) and shall create a special reserve from funds received by the Company as issue premiums, which shall not be distributed to the partners until all liabilities of the Company are satisfied.

- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital owned by the surviving partners. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.
  - Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

## C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) their number and the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of an A manager and a B manager, or by the individual or joint signature(s) of any other person(s) to whom such signatory power has been delegated by the sole manager, or the board of managers, as the case may be.

The sole manager, or in case of several managers, the board of managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc officers or agents acting alone or jointly.

The officer's and/or agent's nomination, revocation, responsibilities and remuneration, if any, the duration of the period of his/their representation and any other relevant conditions of his/their agency will be determined by the sole manager, or the board of managers.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one member of the board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least an A manager and a B manager, is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, including the positive vote of at least an A manager and a B manager.



The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

## D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

- **Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters (3/4) of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 21. The Company's financial year commences on the 1 st of April and ends on the 31 st of March of the following year.
- **Art. 22.** Each year on the 31 <sup>st</sup> of March, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.



# Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been entirely subscribed by BLH Investment 3 S.à r.l., prenamed. All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the officiating notary.

#### Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on March 31 st, 2013.

## Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

## Extraordinary general meeting

The above named person, sole shareholder, representing the entire subscribed share capital and considering himself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

- 1) The number of members of the board of managers is fixed at three (3).
- 2) The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company for an unlimited duration:
- Jeffrey Howard Schwartz, born on May 1 st , 1959, in Pennsylvania, USA, residing at 2877, Paradise Road, #305, Las Vegas, NV 89109, USA, is appointed as A manager;
- Stephen K. Schutte, born on March 18, 1967, in Illinois, USA, residing at 14-05, St. Thomas Suites, 33 St. Thomas Walk, 232113 Singapore, is appointed as A manager; and
- Anne Catherine Grave, born on July 23, 1974 in Comines (France), having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, is appointed as B manager.
- 3) The address of the Company's registered office is set at 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4) KPMG Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.133, is appointed as independent auditor of the Company. The term of office of the independent auditor will end at the general meeting approving the annual accounts closed on March 31 st, 2013.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le huit juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu

BLH Investment 3 S.à r.l., constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, dont l'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés est en cours, ici représentée par Melle Sylvie LOUIS, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé le 8 juin 2012.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.



Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de «BLH Investment 4 S.à r.l.».
- **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant unique, ou s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance, et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés. Par décision du gérant unique, ou s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant unique, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se déclarent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les parts à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts sociales.

Le gérant ou le conseil de gérance peut être amené à créer, de temps à autre, un capital de réserve (en plus des réserves requises par la loi), et devra créer une réserve spéciale provenant de fonds reçus par la Société en tant que primes d'émission, qui ne pourra pas être distribuée avant que toutes les dettes de la Société n'aient été remboursées.

- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) autre (s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique, ou le conseil de gérance, le cas échéant.



Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, agissant seuls ou conjointement.

Les nomination, révocation, responsabilités, rémunération, s'il y en a une de prévue, la durée du mandat de ces agents, ainsi que toutes autres conditions de leur mandat seront réglées par le gérant unique, ou par le conseil de gérance.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, incluant au moins un gérant A et un gérant B, est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, incluant le vote positif d'au moins un gérant A et un gérant B.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
  - Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.



Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

# E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 21. L'année sociale commence le 1 er avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.
- Art. 22. Chaque année, au 31 mars, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

#### Souscription et Libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société ont été souscrites par BLH Investment 3 S.à r.l., prénommée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

## Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 mars 2013.

# Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

## Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de membres au conseil de gérance est fixé à trois (3).
- 2) Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:
- Jeffrey Howard Schwartz, né le 1 <sup>er</sup> mai 1959, en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 2877, Paradise Road, #305, Las Vegas, NV 89109, Etats-Unis d'Amérique, est nommé en tant que gérant A;
- Stephen K. Schutte, né le 18 mars 1967, en Illinois, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 14-05, St. Thomas Suites, 33 St. Thomas Walk, 232113 Singapour, est nommé en tant que gérant A; et
- Anne Catherine Grave, née le 23 juillet 1974 à Comines (France), résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, est nommée en tant que gérant B.
- 3) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4) KPMG Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133, est nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 mars 2013.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nomprénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Louis et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juin 2012. LAC/2011/26723. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Référence de publication: 2012069985/384.

(120099949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

# BLH Investment 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue John F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 169.399.

## **STATUTES**

In the year two thousand twelve, on the eighth day of June,

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BLH Investment 5 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and which registration with Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

here represented by Ms. Sylvie LOUIS, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing person, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

## A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of "BLH Investment 6 S.à r.l."
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same borough, the registered office may be transferred by a resolution of the sole manager, or in case of several managers, of the board of managers and to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the sole manager, or in case of several managers, of the board of managers.



In the event that the sole manager, or in case of several managers, the board of managers determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

#### B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters (3/4) of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partners, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

The manager or the board of managers may create such capital reserve(s) from time to time as it may determine (in addition to those reserve(s) which are required by law) and shall create a special reserve from funds received by the Company as issue premiums, which shall not be distributed to the partners until all liabilities of the Company are satisfied.

- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital owned by the surviving partners. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.
  - Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

## C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) their number and the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of an A manager and a B manager, or by the individual or joint signature(s) of any other person(s) to whom such signatory power has been delegated by the sole manager, or the board of managers, as the case may be.

The sole manager, or in case of several managers, the board of managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc officers or agents acting alone or jointly.

The officer's and/or agent's nomination, revocation, responsibilities and remuneration, if any, the duration of the period of his/their representation and any other relevant conditions of his/their agency will be determined by the sole manager, or the board of managers.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be



required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one member of the board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least an A manager and a B manager, is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, including the positive vote of at least an A manager and a B manager.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

## D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

- **Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters (3/4) of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

# E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 21. The Company's financial year commences on the 1 st of April and ends on the 31 st of March of the following year.
- **Art. 22.** Each year on the 31 st of March, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.



## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

## Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been entirely subscribed by BLH Investment 5 S.a r.l., prenamed. All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the officiating notary.

## Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on March 31 st, 2013.

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

#### Extraordinary general meeting

The above named person, sole shareholder, representing the entire subscribed share capital and considering himself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

- 1) The number of members of the board of managers is fixed at three (3).
- 2) The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company for an unlimited duration:
- Jeffrey Howard Schwartz, born on May 1 st , 1959, in Pennsylvania, USA, residing at 2877, Paradise Road, #305, Las Vegas, NV 89109, USA, is appointed as A manager;
- Stephen K. Schutte, born on March 18, 1967, in Illinois, USA, residing at 14-05, St. Thomas Suites, 33 St. Thomas Walk, 232113 Singapore, is appointed as A manager; and
- Anne Catherine Grave, born on July 23, 1974 in Comines (France), having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, is appointed as B manager.
- 3) The address of the Company's registered office is set at 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4) KPMG Luxembourg, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the R.C.S.Luxembourg under number B. 149.133, is appointed as independent auditor of the Company. The term of office of the independent auditor will end at the general meeting approving the annual accounts closed on March 31 st, 2013.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil douze, le huit juin,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### a comparu:

BLH Investment 5 S.à r.l., constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, dont l'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés est en cours,

ici représentée par Melle Sylvie LOUIS, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:



## A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de "BLH Investment 6 S.à r.l."
- Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant unique, ou s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance, et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés. Par décision du gérant unique, ou s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant unique, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se déclarent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

# **B.** Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les parts à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts sociales.

Le gérant ou le conseil de gérance peut être amené à créer, de temps à autre, un capital de réserve (en plus des réserves requises par la loi), et devra créer une réserve spéciale provenant de fonds reçus par la Société en tant que primes d'émission, qui ne pourra pas être distribuée avant que toutes les dettes de la Société n'aient été remboursées.

- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.



#### C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) autre (s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique, ou le conseil de gérance, le cas échéant.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, agissant seuls ou conjointement.

Les nomination, révocation, responsabilités, rémunération, s'il y en a une de prévue, la durée du mandat de ces agents, ainsi que toutes autres conditions de leur mandat seront réglées par le gérant unique, ou par le conseil de gérance.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, incluant au moins un gérant A et un gérant B, est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, incluant le vote positif d'au moins un gérant A et un gérant B.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
  - Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.



**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

## D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

## E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 21. L'année sociale commence le 1 er avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivantes.
- Art. 22. Chaque année, au 31 mars, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

#### Souscription et Libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société ont été souscrites par BLH Investment 5 S.à r.l., prénommée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

## Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 mars 2013.

#### Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

## Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de membres au conseil de gérance est fixé à trois (3).
- 2) Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:
- Jeffrey Howard Schwartz, né le 1 <sup>er</sup> mai 1959, en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 2877, Paradise Road, #305, Las Vegas, NV 89109, Etats-Unis d'Amérique, est nommé en tant que gérant A;
- Stephen K. Schutte, né le 18 mars 1967, en Illinois, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 14-05, St. Thomas Suites, 33 St. Thomas Walk, 232113 Singapour, est nommé en tant que gérant A; et
- Anne Catherine Grave, née le 23 juillet 1974 à Comines (France), résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, est nommée en tant que gérant B.



- 3) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4) KPMG Luxembourg, une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B. 149133, est nommé en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 mars 2013.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Louis et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juin 2012. LAC/2011/26725. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Référence de publication: 2012069986/384.

(120099960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

## BLH Investment 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue John F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 169.398.

#### **STATUTES**

In the year two thousand twelve, on the eighth day of June,

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary of residence in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BLH Investment 7 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and which registration with Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

here represented by Ms. Sylvie LOUIS, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the instrumenting notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing person, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

## A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.



The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of "BLH Investment 8 S.a r.l."
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same borough, the registered office may be transferred by a resolution of the sole manager, or in case of several managers, of the board of managers and to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the sole manager, or in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the sole manager, or in case of several managers, the board of managers determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

## B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters (3/4) of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partners, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

The manager or the board of managers may create such capital reserve(s) from time to time as it may determine (in addition to those reserve(s) which are required by law) and shall create a special reserve from funds received by the Company as issue premiums, which shall not be distributed to the partners until all liabilities of the Company are satisfied.

- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital owned by the surviving partners. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.
  - Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

## C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) their number and the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of an A manager and a B manager, or by the individual or joint signature(s) of any other person(s) to whom such signatory power has been delegated by the sole manager, or the board of managers, as the case may be.

The sole manager, or in case of several managers, the board of managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc officers or agents acting alone or jointly.

The officer's and/or agent's nomination, revocation, responsibilities and remuneration, if any, the duration of the period of his/their representation and any other relevant conditions of his/their agency will be determined by the sole manager, or the board of managers.



**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one member of the board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least an A manager and a B manager, is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, including the positive vote of at least an A manager and a B manager.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

## D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

- **Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters (3/4) of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.



# E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 21. The Company's financial year commences on the 1 st of April and ends on the 31 st of March of the following year.
- **Art. 22.** Each year on the 31 st of March, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

## Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been entirely subscribed by BLH Investment 7 S.a r.l., prenamed. All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the officiating notary.

## Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on March 31 st, 2013.

## Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1200.

#### Extraordinary general meeting

The above named person, sole shareholder, representing the entire subscribed share capital and considering himself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

- 1) The number of members of the board of managers is fixed at three (3).
- 2) The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company for an unlimited duration:
- Jeffrey Howard Schwartz, born on May 1 st , 1959, in Pennsylvania, USA, residing at 2877, Paradise Road, #305, Las Vegas, NV 89109, USA, is appointed as A manager;
- Stephen K. Schutte, born on March 18, 1967, in Illinois, USA, residing at 14-05, St. Thomas Suites, 33 St. Thomas Walk, 232113 Singapore, is appointed as A manager; and
- Anne Catherine Grave, born on July 23, 1974 in Comines (France), having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, is appointed as B manager.
- 3) The address of the Company's registered office is set at 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

KPMG Luxembourg, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the R.C.S.Luxembourg under number B. 149.133, is appointed as independent auditor of the Company. The term of office of the independent auditor will end at the general meeting approving the annual accounts closed on March 31 st, 2013.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil douze, le huit juin,



Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

BLH Investment 7 S.à r.l., constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, dont l'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés est en cours,

ici représentée par Melle Sylvie LOUIS, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de "BLH Investment 8 S.à r.l."
- **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant unique, ou s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance, et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés. Par décision du gérant unique, ou s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant unique, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se déclarent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B.** Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les parts à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts sociales.

Le gérant ou le conseil de gérance peut être amené à créer, de temps à autre, un capital de réserve (en plus des réserves requises par la loi), et devra créer une réserve spéciale provenant de fonds reçus par la Société en tant que primes d'émission, qui ne pourra pas être distribuée avant que toutes les dettes de la Société n'aient été remboursées.

- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts



du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraine pas la dissolution de la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

#### C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) autre (s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique, ou le conseil de gérance, le cas échéant.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, agissant seuls ou conjointement.

Les nomination, révocation, responsabilités, rémunération, s'il y en a une de prévue, la durée du mandat de ces agents, ainsi que toutes autres conditions de leur mandat seront réglées par le gérant unique, ou par le conseil de gérance.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, incluant au moins un gérant A et un gérant B, est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, incluant le vote positif d'au moins un gérant A et un gérant B.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
  - Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.



La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

## D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

## E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 21. L'année sociale commence le 1 er avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.
- Art. 22. Chaque année, au 31 mars, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

# F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

# Souscription et Libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société ont été souscrites par BLH Investment 7 S.à r.l., prénommée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

## Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 mars 2013.

# Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1200.

## Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de membres au conseil de gérance est fixé à trois (3).



- 2) Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:
- Jeffrey Howard Schwartz, né le 1 <sup>er</sup> mai 1959, en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 2877, Paradise Road, #305, Las Vegas, NV 89109, Etats-Unis d'Amérique, est nommé en tant que gérant A;
- Stephen K. Schutte, né le 18 mars 1967, en Illinois, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 14-05, St. Thomas Suites, 33 St. Thomas Walk, 232113 Singapour, est nommé en tant que gérant A; et
- Anne Catherine Grave, née le 23 juillet 1974 à Comines (France), résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, est nommée en tant que gérant B.
- 3) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4) KPMG Luxembourg, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B. 149133, est nommé en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 mars 2013.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Louis et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juin 2012. LAC/2011/26727. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Référence de publication: 2012069987/383.

(120099964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

## BLH Investment 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 169.379.

## **STATUTES**

In the year two thousand twelve, on the eighth day of June,

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BLH (2) Pte. Ltd., a limited private company, incorporated and existing under the laws of Singapore, having its registered office at 501, Orchard Road #16-02, Wheelock Place, Singapore 238880, and registered with the Accounting and Corporate Regulatory Authority under number 201206611Z,

here represented by Ms. Sylvie LOUIS, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing person, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

# A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner



as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of "BLH Investment 5 S.a r.l."
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same borough, the registered office may be transferred by a resolution of the sole manager, or in case of several managers, of the board of managers and to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the sole manager, or in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the sole manager, or in case of several managers, the board of managers determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

## B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters (3/4) of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partners, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

The manager or the board of managers may create such capital reserve(s) from time to time as it may determine (in addition to those reserve(s) which are required by law) and shall create a special reserve from funds received by the Company as issue premiums, which shall not be distributed to the partners until all liabilities of the Company are satisfied.

- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital owned by the surviving partners. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.
  - Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

## C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) their number and the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of an A manager and a B manager, or by the individual or joint signature(s) of any other



person(s) to whom such signatory power has been delegated by the sole manager, or the board of managers, as the case may be.

The sole manager, or in case of several managers, the board of managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc officers or agents acting alone or jointly.

The officer's and/or agent's nomination, revocation, responsibilities and remuneration, if any, the duration of the period of his/their representation and any other relevant conditions of his/their agency will be determined by the sole manager, or the board of managers.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one member of the board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least an A manager and a B manager, is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, including the positive vote of at least an A manager and a B manager.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

## D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

**Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.



**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters (3/4) of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

## E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 21. The Company's financial year commences on the 1 st of April and ends on the 31 st of March of the following year.
- **Art. 22.** Each year on the 31 st of March, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

## Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been entirely subscribed by BLH (2) Pte. Ltd., prenamed. All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the officiating notary.

#### Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on March 31 st, 2013.

## Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

## Extraordinary general meeting

The above named person, sole shareholder, representing the entire subscribed share capital and considering himself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

- 1) The number of members of the board of managers is fixed at three (3).
- 2) The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company for an unlimited duration:
- Jeffrey Howard Schwartz, born on May 1 st , 1959, in Pennsylvania, USA, residing at 2877, Paradise Road, #305, Las Vegas, NV 89109, USA, is appointed as A manager;
- Stephen K. Schutte, born on March 18, 1967, in Illinois, USA, residing at 14-05, St. Thomas Suites, 33 St. Thomas Walk, 232113 Singapore, is appointed as A manager; and
- Anne Catherine Grave, born on July 23, 1974 in Comines (France), having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, is appointed as B manager.
- 3) The address of the Company's registered office is set at 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4) KPMG Luxembourg, a société à responsabilité limitée having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 149 133, is appointed as independent auditor of the Company. The term of office of the independent auditor will end at the general meeting approving the annual accounts closed on March 31 st, 2013.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil douze, le huit juin,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

BLH (2) Pte. Ltd. une limited private company, constituée et régie selon les lois de Singapour, ayant son siège social au 501, Orchard Road #16-02, Wheelock Place, Singapore 238880 et immatriculée auprès de l'Accounting and Corporate Regulatory Authority sous le numéro 201206611Z,

ici représentée par Melle Sylvie LOUIS, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de "BLH Investment 5 S.à r.I."
- Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant unique, ou s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance, et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés. Par décision du gérant unique, ou s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant unique, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se déclarent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### **B.** Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les parts à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts sociales.



Le gérant ou le conseil de gérance peut être amené à créer, de temps à autre, un capital de réserve (en plus des réserves requises par la loi), et devra créer une réserve spéciale provenant de fonds reçus par la Société en tant que primes d'émission, qui ne pourra pas être distribuée avant que toutes les dettes de la Société n'aient été remboursées.

- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraine pas la dissolution de la Société.
- Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

#### C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) autre (s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique, ou le conseil de gérance, le cas échéant.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, agissant seuls ou conjointement.

Les nomination, révocation, responsabilités, rémunération, s'il y en a une de prévue, la durée du mandat de ces agents, ainsi que toutes autres conditions de leur mandat seront réglées par le gérant unique, ou par le conseil de gérance.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, incluant au moins un gérant A et un gérant B, est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, incluant le vote positif d'au moins un gérant A et un gérant B.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.



- **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
  - Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 21. L'année sociale commence le 1 <sup>er</sup> avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.
- Art. 22. Chaque année, au 31 mars, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

## F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

# Souscription et Libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société ont été souscrites par BLH (2) Pte. Ltd., prénommée. Toutes les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 mars 2013.

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

## Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de membres au conseil de gérance est fixé à trois (3).
- 2) Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:
- Jeffrey Howard Schwartz, né le 1 <sup>er</sup> mai 1959, en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 2877, Paradise Road, #305, Las Vegas, NV 89109, Etats-Unis d'Amérique, est nommé en tant que gérant A;
- Stephen K. Schutte, né le 18 mars 1967, en Illinois, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 14-05, St. Thomas Suites, 33 St. Thomas Walk, 232113 Singapour, est nommé en tant que gérant A; et
- Anne Catherine Grave, née le 23 juillet 1974 à Comines (France), résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, est nommée en tant que gérant B.
- 3) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4) KPMG Luxembourg, une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B.149.133, est nommé en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 mars 2013.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Louis et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juin 2012. LAC/2011/26724. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2012.

Référence de publication: 2012069298/385.

(120099651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

# Apollo Rom (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012058615/10.

(120083093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.



## Mars Propco 27 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 11.110.600,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.323.

Suite à un contrat de cession d'actions en date du 4 avril 2012, Mars Holdco 1 S.à r.l., avec siège au 2-4 rue Beck, 5 ème étage, L-1222 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122 122, un des actionnaires de la Société, a transféré:

- 88.439 parts sociales à Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l., avec siège au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141 904 et;
- 22.666 parts sociales à Kucera Beteiligung Holding GmbH, avec siège social au Friedensplatz 12, D-64283 Darmstadt, immatriculée au Handelsregister de Darmstadt sous le numéro HRB 87991.

Il résulte que les 444.424 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dès lors intégralement détenues comme suit:

- 328.874 parts sociales à Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l.;
- 92.884 parts sociales à Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l.;
- 22.666 parts sociales à Kucera Beteiligung Holding GmbH.

Munsbach, le 24 mai 2012.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2012061454/23.

(120086964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

#### Polcevera S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 33, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 57.595.

L'an deux mille douze, le quinze mai,

par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société anonyme POLCEVERA S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 33, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 23 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 170 du 7 avril 1997, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.595.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 17 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1763 du 3 août 2011.

L'Assemblée est déclarée ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Fabio Morvilli, président du conseil d'administration de la Société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Francesca Costantini, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Pietro Granello Di Casaleto, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Gênes (Italie).

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, les actionnaires tous présents ou représentés, déclarent et demandent au notaire d'acter que:

I.- Que la présente Assemblée a pour

## Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social à concurrence de six millions cinq cent soixante-six mille sept cent quarante-huit euros et seize cents (EUR 6.566.748,16) pour le porter de son montant actuel de quatre millions cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-seize cents (EUR 4.174.986,76), à dix millions sept cent quarante et un mille sept cent trente-quatre euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 10.741.734,92) par l'émission de deux millions cinq cent trente-cinq mille quatre cent vingt-quatre (2.535.424) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros et cinquante-neuf cents (EUR 2,59) chacune;
- 2. Souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital par la conversion en capital et l'incorporation au capital d'une créance certaine liquide et exigible d'un montant total de USD 8.500.000, correspondant, d'après le taux de



change de la Banque Centrale Européenne (ci-après «BCE») de USD 1,2944 pour EUR 1,00 au 11 mai 2012 à une contrevaleur en euros de EUR 6.566.749,07, que l'actionnaire SAN QUIRICO S.p.A. a sur la Société;

- 3. Modification subséquente du 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les points qui précèdent;
  - 4. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les

actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six millions cinq cent soixantesix mille sept cent quarante-huit euros et seize cents (EUR 6.566.748,16) pour le porter de son montant actuel de quatre millions cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-seize cents (EUR 4.174.986,76) à dix millions sept cent quarante et un mille sept cent trente-quatre euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 10.741.734,92) par l'émission de deux millions cinq cent trente-cinq mille quatre cent vingt-quatre (2.535.424) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros et cinquante-neuf cents (EUR 2,59) chacune.

#### Souscription et Libération

Les deux millions cinq cent trente-cinq mille quatre cent vingt-quatre (2.535.424) actions nouvelles sont toutes souscrites par SAN QUIRICO S.p.A., une société anonyme de droit italien avec siège social à I-20121 Milan, Via Ciovasso 4, inscrite au Repertorio delle notizie Economiche ed Amministrative de Milan (Italie) sous le numéro 1748932,

ici représentée par Monsieur Pietro Granello Di Casaleto, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Gênes (Italie),

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la société SAN QUIRICO S.p.A. en vertu des pouvoirs lui conféré par le «Consiglio di Gestione» et par l'article 26 des statuts de ladite société,

et intégralement libérées en contrepartie d'un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible que SAN QUIRICO S.p.A., prénommée, a sur la Société pour un montant total de huit millions cinq cent mille US dollars (USD 8.500.000), correspondant d'après le taux de change de la BCE au 11 mai 2012 de USD 1,2944 pour EUR 1,00, à six millions cinq cent soixante-six mille sept cent quarante-neuf euros et sept cents (EUR 6.566.749,07) et dont six millions cinq cent soixante-six mille sept cent quarante-huit euros et seize cents (EUR 6.566.748,16) sont affectés au capital social de la Société et le solde, soit quatre-vingt-onze cents d'euro (EUR 0,91) au compte de prime d'émission.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi en date du 14 mai 2012 par FIDEWA CLAR, réviseur d'entreprises, avec siège social à L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château, lequel rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de ladite créance est constatée par ledit rapport dont la conclusion est la suivante:

# "Conclusion

On the basis of the work carried out by us and described above, and the documents that we have received, we conclude as follows:

Nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value to be contributed in kind of EUR 6.566.748,16 resulting from the application of the valuation method as described above is not at least equal to the 2.535.424 new shares of POLCEVERA S.A. to be issued at a nominal value of EUR 2,59 each together with a share premium of EUR 0,91."

#### Deuxième résolution

L'Assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de modifier le 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à dix millions sept cent quarante et un mille sept cent trente-quatre euros et quatrevingt-douze cents (EUR 10.741.734,92), représenté par quatre millions cent quarante-sept mille trois cent quatre-vingthuit (4.147.388) actions, d'une valeur nominale de deux euros et cinquante-neuf cents (EUR 2,59) chacune.»



#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

#### Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ trois mille six cents euros (EUR 3.600).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée à 11.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Morvilli, F. Costantini, P. Granello Di Casaleto, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 15 mai 2012. REM/2012/521. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012058990/105.

(120082966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

## Apollo Rom (US) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012058616/10.

(120083092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

#### Argesti s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 113.518.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012058619/11.

(120082568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

# Delphirica Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 1.059.150,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 80.575.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 11.04.2012

L'associé unique a accepté la démission de M. Andreas Demmel avec effet au 14.02.2012 et a nommé en remplacement et pour une durée indéterminée M. Simon Barnes, résidant professionnellement au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg né le 02.12.1962 à Liverpool, Royaume-Uni, avec effet au 14.02.2012.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- Monsieur Simon Barnes; Gérant de classe B;
- Monsieur José Olivera; Gérant de classe A;
- Monsieur Rafael Maté; Gérant de classe B;



- Monsieur Mirko Dietz: Gérant de classe B:
- Monsieur Philippe Muûls; Gérant de classe A;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2012059889/22.

(120083903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

## AP Portico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012058628/10.

(120083288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

## Arminius Astoria (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 143.352.

Suite à un acte sous seing privé daté du 26 novembre 2009, il résulte que les 100 parts sociales de la Société détenues par Arminius Property (Jersey) Limited sont détenues par Arminius Property (Jersey) Limited agissant en tant que general partner de Arminius Astoria L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 21 mai 2012.

Pour la Société Un gérant

Référence de publication: 2012058620/15.

(120082579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

## Allinvest Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.430.

#### **EXTRAIT**

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 25 avril 2012 et a adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'Assemblée a ratifié la co-optation de M. Christian Jeanrond (demeurant professionnellement 3 Blvd Royal, L-2449 Luxembourg) en remplacement de M. Jörg Kopp en tant qu'administrateur avec effet au 1 er février 2012.
  - 2. L'Assemblée a approuvé la réélection de:
  - M. Christian Lange (demeurant professionnellement 640 Fifth Avenue 8 th Floor New York, NY 10019)
  - Christian Jeanrond (demeurant professionnellement 3 Blvd Royal, L-2449 Luxembourg)
  - et M. Hanspeter Krämer (demeurant professionnellement 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg)
  - à la fonction d'administrateur pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle.
- 3. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agrée Deloitte Audit. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour Allinvest Fund

Référence de publication: 2012058624/19.

(120083204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.



## BNP Paribas Portfolio FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 86.176.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 avril 2012

En date du 26 avril 2012, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. Elle ratifie la décision du conseil d'administration du 7 septembre 2011 d'accepter la démission de Monsieur Paul MESTAG de son poste de membre du conseil d'administration et de procèder à son remplacement en nommant Monsieur Marnix ARICKX avec adresse professionnelle 55 rue du Progrès, B- 1210 Bruxelles;

Elle renouvelle les mandats d'administrateur de Messieurs Jean-Claude SCHNEIDER, Marc RAYNAUD, Hans STEYAERT et FORTIS BANQUE S.A.;

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de «PricewaterhouseCoopers»;

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 26 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP ParibasPortfolio Fof

Référence de publication: 2012059329/20.

(120083825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

#### Amati Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AMATI HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012058627/11.

(120083010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

## Ardèche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 51.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012058630/11.

(120082954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

## Atum Alternative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 159.045.

Les comptes annuels sociaux de ATUM ALTERNATIVE, arrêtés au 31 décembre 2011 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 21 mai 2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

ATUM ALTERNATIVE

Référence de publication: 2012058633/13.

(120083441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.



## Avant Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 130.378.

Extrait des résolutions du conseil d'administration prises en date du 11 mai 2012

Il résulte des résolutions écrites du Conseil d'administration tenu en date du 11 mai 2012, que:

Après avoir constaté que Madame Nellie Esparza Sega s'est démise de ses fonctions d'Administrateur, en date du 13 avril 2012, les Administrateurs restants décident, conformément aux articles 10 et 11 des statuts de la Société et à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jean-Marie Bettinger, employé privé, né à Saint-Avold (France) le 14 Mars 1973, ayant son adresse professionnelle au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, en remplacement de Madame Nellie Esparza Sega, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Mai 2012. AVANT INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2012058636/19.

(120083198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

## Asteck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.944.

## **EXTRAIT**

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2012, que Monsieur Johan Smits a démissionné de sa fonction comme administrateur B de la société avec effet du 31 mars 2012. L'associé unique a décidé de nommer comme nouvelle administrateur A la personne suivante avec effet au 1 er avril 2012:

- Madame Petra BAND, fiscaliste, née à Horn (Autriche), le 2 septembre 1980, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin avec les mandats des autres administrateurs en fonction, savoir à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012058632/17.

(120082983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

# Autoglas Luxembourg, Import-Export S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7224 Walferdange, 91, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 39.730.

Im Jahre zwei tausend zwölf.

Den achten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Raymond HOFFMANN, Privatbeamter, wohnhaft in L-6417 Echternach, 3, rue Haaler Buurchmauer.

Welcher Komparent dem unterzeichneten Notar erklärte dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AUTOGLAS LUXEMBOURG, IMPORT-EXPORT S.à r.l. ist, mit Sitz in L-8077 Bertrange, 43, rue de Luxembourg, eingetragen beim Handels-und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 39.730 (NIN 1992 2401 716).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Christine DOERNER, mit dem Amtssitze in Bettemburg, am 18. Februar 1992, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 354 vom 20. August 1992, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, mit dem damaligen Amtssitze in Mersch, am 1. April 1993, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 315 vom 2. Juli 1993;



- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Edmond SCHROEDER am 25. November 1993, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 39 vom 29. Januar 1994;
- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Edmond SCHROEDER am 25. August 1995, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 571 vom 9. November 1995;
- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Edmond SCHROEDER am 10. September 1999, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 131 vom 9. Februar 2000;
- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 24. März 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 780 vom 4. August 2005;
- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 16. Juni 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1732 vom 16. September 2006;
- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 10. Dezember 2007, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 516 vom 29. Februar 208.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf fünfundzwanzig tausend Euro (€ 25.000,-) beläuft, eingeteilt in ein tausend (1.000) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (€ 25,-).

Herr Raymond Hoffmann, vorbenannt, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat sodann den unterzeichneten Notar ersucht nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden:

#### Frster Reschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst dass die vorgenannte Gesellschaft AUTOGLAS LUXEMBOURG, IMPORT-EXPORT S.à r.l., ihre Aktivitäten ebenfalls unter den Handelsnamen "Glass-Protect", "Autoglas Norden" und "Autoglas Walferdange" ausüben kann.

Demzufolge wird Artikel 1 der Statuten abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

**Art. 1.** Unter der Firmenbezeichnung AUTOGLAS LUXEMBOURG, IMPORT-EXPORT, S.à r.l. besteht eine luxemburgische Handelsgesellschaft mit beschränkter Haftung.

Die Gesellschaft übt ihre Aktivitäten ebenfalls unter den Handelsnamen "Glass-Protect", "Autoglas Norden" und "Autoglas Walferdange" aus.

#### Zweiter Beschluss

Der alleinige Anteilhaber beschliesst eine zusätzliche Zweigniederlassung in L-7224 Walferdange, 91, rue de l'Eglise zu eröffnen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. HOFFMANN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 mai 2012. Relation: ECH/2012/830. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels-und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 22. Mai 2012.

Référence de publication: 2012058635/58.

(120082819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

# **AUSY Luxembourg PSF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 73.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012058634/10.

(120083019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

# Aver Associates Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 73.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature Mandataire

Référence de publication: 2012058637/11.

(120082714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

# CanGro Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.759.

Statuts coordonnés, suite à une déclaration rectificative reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 02 mars 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 avril 2012.

Francis KESSELER

**NOTAIRE** 

Référence de publication: 2012058670/13.

(120082841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

#### ED-Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 124.690.

Conseil d'administration du 23 février 2012 - Extrait Analytique

#### Résolution

Le Conseil d'administration acte la démission de Nadine De Koster de son poste d'administrateur et coopte Mme Justine Henin, née à Liège le 1 <sup>er</sup> juin 1982, et domiciliée avenue du Gui, 12 à B-1180 Bruxelles pour poursuivre l'exercice du mandat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2017 statuant sur les comptes arrêtés au 31/12/2016.

Le 23 février 2012.

Pour extrait analytique certifié sincère et conforme

Dominique Dejean

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2012058721/16.

(120083180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

# Aviabel Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 48.216.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société AVIABEL RE

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012058638/11.

(120082882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

# AVS&C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 123.847.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 24 avril 2012:

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant arrivé à leur terme, l'Assemblée a nommé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015:

- MANAGER S.à r.l., une société ayant son siège social au 16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,



- MANAGEMENT S.à r.l., une société ayant son siège social au 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,
- DIRECTOR S.à r.l., une société ayant son siège social au 16, rue de Nassau. L-2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,
- LUXFIDUCIA S.à r.l. une société ayant son siège social au 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058641/19.

(120082506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

## AVS&C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 123.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058642/9.

(120082509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

## Badafo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.862.

Extrait des résolutions de l'associée unique en date du 17 avril 2012

- 1. Madame Adela IANCU a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.
- 2. Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né le 13 août 1980 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 22.05.2012.

Pour BADAFO INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012058653/15.

(120082854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

# AVS&C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 123.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058643/9.

(120082510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

# Axa World Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.116.

Suite à une résolution circulaire du conseil d'administration en date du 12 janvier 2012 et à l'approbation de la CSSF intervenue en date du 9 mars 2012, est nommé administrateur jusque la prochaine assemblée générale de 2012:

Madame Dorothée Sauloup

Coeur Défense Tour B

La Défense 4

100 Esplanade du Général de Gaulle

92932 Paris La Défense Cedex

France

En remplacement de: Madame Nathalie Savey



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012058644/19.

(120083046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

#### Axa World Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 27.526.

Faisant suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Mai 2012, sont renommés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2013:

Joseph PINTO

Stephan HEITZ

**Emmanuel DENDAUW** 

Michael REINHARD

Christian RABEAU

Est renommé réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2013:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012058646/19.

(120082808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

# AZ Chem Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 5.464.950,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.420.

# **EXTRAIT**

En date du 22 mai 2012, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Ivo Hemelraad de son poste de gérant de la société est acceptée avec effet au 22 mai 2012;
- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de la société avec effet au 22 mai 2012 et ce pour une durée indéterminée;

A compter du 22 mai 2012, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Virginia Strelen, gérant;
- Agedeus Steenkamer, gérant.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012058648/18.

(120083307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

## Ayxesis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012058647/11.

(120083009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.



## Baja International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 107.566.513,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 153.948.

Les statuts coordonnées ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2011.

Référence de publication: 2012058651/11.

(120083082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

## CV Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: USD 10.728.921,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 129.309.

Extrait des résolutions des associés de la Société du 17 mai 2012

En date du 17 mai 2012, les associés de la Société ont décidé comme suit:

- de révoquer Mario Lorencatto, en tant que gérant B de la Société et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants A:

- Hille-Paul Schut
- Johan Dejans

Gérants B:

- José Varela

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012060684/21.

(120086281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

# Barnea S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.964.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2012.

Barnea S.à r.l.

Fides (Luxembourg) S.A.

Liquidateur

Référence de publication: 2012058654/14.

(120083423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

## BK Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R.C.S. Luxembourg B 76.781.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 mai 2011

- Les mandats d'administrateur de Messieurs Grégoire Nomitch, né le 14 avril 1967 à F-Lagny en Seine et Marne, demeurant à F-78810 Feucherolles, 2ter, Grande Rue, Arnaud Febvre, né le 29 juin 1974 à F-Saint Germain en Laye (48), demeurant à F-92500 Rueil-Malmaison, 27, rue Camille Corot et Jean-François ADT, né le 6 janvier 1973 à F-Saint-



Germain-en-Laye, demeurant 46, Boulevard Robespierre à F-78300 Poissy, sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire de 2017.

- Le mandat de commissaire aux comptes de TRIPLE A CONSULTING, société anonyme, 2 Millegässel, L-2156 Luxembourg, n° d'immatriculation B 61.417 auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, est reconduit pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Certifié sincère et conforme Pour BK CONSULTING S.A.

Référence de publication: 2012058663/18.

(120083275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

# BBH Luxembourg Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.956.

Le Bilan au 31 octobre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012058655/12.

(120082603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

#### **BCEE** Asset Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 6A, rue Goethe. R.C.S. Luxembourg B 98.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058656/9.

(120083354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

# Worthington Industries International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 58.818,00.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg. R.C.S. Luxembourg B 155.530.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of May.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Worthington Industries Global Holdings LLC & Co OG, an Austrian partnership, with its principal address at Beim Flaschenwerk 1, 3291 Kienberg bei Gaming, Austria (hereinafter referred to as the "Sole Shareholder"), here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6402 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing company is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Worthington Industries International S.à r.l.", incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 15 <sup>th</sup>, 2010, published in the Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations number 2318, on October 28 <sup>th</sup>, 2010, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.530 (hereinafter referred to as the "Company"). The articles of association were amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated March 3 <sup>rd</sup>, 2011, published in the Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations number 1310, on June 16 <sup>th</sup>, 2011.
- II. The Company's share capital is set at eighty-four thousand, six hundred and sixty-three US Dollars (USD 84,663.-) represented by eighty-four thousand, six hundred and sixty-three (84,663) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.



III. The Sole Shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the Company's registered office from 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to 2b Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Second resolution

As a consequence of the transfer of the Company's registered office, the Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the Company's articles of association as follows:

" Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Sandweiler.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad".

#### Third resolution

The Sole Shareholder resolved to convert the Company's share capital from its US Dollars currency into Euro with effect as of June 1, 2011, the present share capital of eighty-four thousand, six hundred and sixty-three US Dollars (USD 84,663.-) being hence replaced by a share capital of fifty-eight thousand, eight hundred and eighteen Euro (EUR 58,818.-) represented by fifty-eight thousand, eight hundred and eighteen (58,818) shares of one Euro (EUR 1.-) each, entirely held by the Sole Shareholder.

#### Fourth resolution

As a consequence of the conversion of the Company's share capital from US Dollars into Euro, the Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the Company's articles of association as follows:

" Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at fifty-eight thousand, eight hundred and eighteen Euro (EUR 58,818.-) represented by fifty-eight thousand, eight hundred and eighteen (58,818) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve".

# Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company with these changes.

# Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to accept the resignation of Mr Ralph V. Roberts as category A manager of the Company with effect as of May 1  $^{\rm st}$ , 2012 and further resolved to grant him discharge for the exercise of his mandate until the date of his resignation.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the company appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille douze, le vingt-et-un mai.

Par devant nous Maître Henri BECK, notaire, résidant à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:



Worthington Industries Global Holdings LLC & Co OG, une société de droit autrichien, ayant son siège social à Beim Flaschenwerk 1, 3291 Kienberg bei Gaming, Autriche (ci-après l' «Associée Unique»), ici représentée par Madame Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Worthington Industries International S.à.r.l.», constituée suivant acte reçu du notaire instrumentaire, en date du 15 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2318 du 28 octobre 2010, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.530 (ci-après la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu du notaire instrumentaire en date du 3 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1310, le 16 Juin 2011.
- II. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-trois dollars US (USD 84.663,-) représenté par quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-trois (84.663) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune.
  - III. L'Associée Unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2b Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Deuxième résolution

Suite au transfert du siège social de la Société, l'Associée Unique a décidé de modifier et reformuler l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Sandweiler.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger».

## Troisième résolution

L'Associée Unique a décidé de convertir le capital social de la Société de sa devise actuelle en dollars US en euros avec effet au 1 <sup>er</sup> juin 2011, l'actuel capital social de la Société de quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-trois dollars US (USD 84.663,-) étant ainsi remplacé par un capital de cinquante-huit mille huit cent dix-huit euros (EUR 58.818,-) représenté par cinquante-huit mille huit cent dix-huit (58.818) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune entièrement détenue par l'Associé Unique.

#### Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associée Unique a décidé de modifier et reformuler l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à cinquante-huit mille huit cent dix-huit euros (EUR 58.818,-) représenté cinquante-huit mille huit cent dix-huit (58.818) parts sociales d'une valeur nominale de un euros (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.».

# Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les modifications qui précédent et a donné pouvoir à tout gérant de la Société afin de procéder aux changements ainsi intervenus.

#### Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accepter la démission de M. Ralph V. Roberts en qualité de gérant de catégorie A avec effet au 1 <sup>er</sup> mai 2012 et lui a donné décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 mai 2012. Relation: ECH/2012/867. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 mai 2012.

Référence de publication: 2012062804/141.

(120088120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2012.

# Deka Loan Investors Luxembourg II SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 144.546.

Im Jahre zweitausendundzwölf, am einundzwanzigsten Mai,

vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx mit Amtssitz in Luxemburg,

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft Deka Loan Investors Luxembourg II SICAV-FIS, mit Sitz Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars, am 02. Februar 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 431 vom 27. Februar 2009, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird um 14.45 Uhr eröffnet und wählt Herrn Philipp GRAF, Bankangestellter, geschäftsansässig in Luxemburg, 38, Avenue J.F. Kennedy, zu ihrem Vorsitzenden.

Der Vorsitzende bestimmt Frau Annick BRAQUET, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, 101, rue Cents zur Protokollführerin der Versammlung.

Die Versammlung ernennt zur Stimmzählerin Frau Arlette SIEBENALER, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, 101, rue Cents.

Nach der Bildung des Versammlungsvorstandes der außerordentlichen Generalversammlung stellt der Vorsitzende Folgendes fest:

I. dass aus einer von den Aktionären beziehungsweise deren Bevollmächtigten unterzeichneten Präsenzliste hervorgeht, dass sämtliche Aktien vertreten sind und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Generalversammlung ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über die den Aktionären bekannte Tagesordnung beraten. Die von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes ne varietur paraphierte Präsenzliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

- II. dass die Tagesordnung der außerordentlichen Gesellschafterversammlung wie folgt lautet:
- 1. Beschluss hinsichtlich der Auflösung und Liquidation der Deka Loan Investors Luxembourg II SICAV-FIS;
- 2. Ernennung eines oder mehrerer Liquidatoren sowie Festsetzung ihrer Kompetenzen.
- 3. Sonstiges
- III. Gemäß dem Artikel 67-1 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften ist die außerordentliche Generalversammlung nur dann ordnungsgemäß beschlussfähig, wenn mindestens 50% des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Die Beschlüsse sind des Weiteren mit mindestens zwei Dritteln der wirksam abgegebenen Stimmen der Aktionäre zu fassen.
- IV. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche in Umlauf befindlichen Aktien bei der Versammlung vertreten sind, die somit rechtsgültig über die Tagesordnung verhandeln kann und beschlussfähig ist.
  - V. Alsdann werden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

# Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt mit sofortiger Wirkung die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft.



#### Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig, Herrn Philipp Graf, geschäftsansässig in L-1855 Luxemburg, 38, avenue John F. Kennedy und Herrn Gerd Kiefer, geschäftsansässig in L-1855 Luxemburg, 38, avenue John F. Kennedy, zu Liquidatoren der Gesellschaft zu bestellen.

Die Liquidatoren haben sämtliche Befugnisse, die Art. 144 bis 148 bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften für einen Liquidator vorsehen mit der Maßgabe, dass sie die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs-und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Aktionäre vornehmen können.

Die Liquidatoren sind nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und können sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die außerordentliche Generalversammlung für beendet.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben sie mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. GRAF, A. BRAQUET, A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mai 2012. Relation: LAC/2012/24129. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 30. Mai 2012.

Référence de publication: 2012061894/60.

(120087953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

# Bedan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 166.474.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012058657/10.

(120082453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

# BFO Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 70.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058659/9.

(120082970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

# Bicat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 128.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058660/9.

(120082652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

## Bipolaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 51.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour BIPOLAIRE S.à r.l. Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012058661/11.

(120083473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

## ESP Europe (Funds) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 152.575,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 101.036.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 Mai 2012

- Monsieur Martin Kasperczyk a démissionné en tant que gérant unique de la Société;
- Monsieur Sylvain Jacquet, né le 27 juin 1980 à Mont-Saint-Martin, France, ayant son adresse professionnelle au 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Luxembourg, à été nommé en tant que gérant unique de la Société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

Pour ESP EUROPE (Funds) S.à r.l.

Référence de publication: 2012058727/15.

(120083225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

## Bizzbooster International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 128, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 148.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058662/9.

(120082605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

# BK Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 76.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058664/9.

(120083296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

# Boissons Raposeiro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 70, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 61.463.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012058665/10.

(120082711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

# C.D.V. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 71.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2012058667/11.

(120082949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

## Euro Business Car S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 52.969.

# CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

Suivant jugement rendu par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6 ème Chambre, siégeant en matière commerciale, en date du 19 avril 2012, le Tribunal a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société et a mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 22 Mai 2012. Pour extrait conforme Me Nadia CHOUHAD Le liquidateur

Référence de publication: 2012058729/15.

(120082936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

# Car Service Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 420.300,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.705.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique prises en date du 14 mai 2012

En date du 14 mai 2012, l'associé unique de la société CAR SERVICE LUXEMBOURG S.à r.l. a décidé:

- 1. d'accepter la démission de Monsieur Guillaume Le Bouar, de son mandat de gérant de la Société, avec effet au 14 mai 2012.
- 2. de nommer la personne suivante, en tant que gérant de la Société, avec effet au 14 mai 2012, pour une durée indéterminée:
- Monsieur Jean-Marie Bettinger, employé privé, né à Saint-Avold (France) le 14 mars 1973, demeurant profession-nellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

CAR SERVICE LUXEMBOURG S.À R.L.

Référence de publication: 2012058671/19.

(120083139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

# Lux-Euro-Stocks, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 64.058.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, l'état du patrimoine, le rapport du conseil d'administration et le rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2011, enregistrés à Capellen, le 8 mai 2012, relation: CAP/ 2012/1701, ont été déposés dans le dossier de la société de Luxemboug.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 24 mai 2012.

Pour la société Le notaire

Référence de publication: 2012060250/14.

(120084686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck